

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de donner un enjeu de production de bois d'oeuvre à des parcelles agricoles de qualité moyenne, dans le but de garantir la ressource à destination de la filière bois et de séquestrer du carbone.
Si le projet de boisement n'aboutissait pas, le site risquerait de ne plus être entretenu, ce qui générerait aucun bénéfice social et économique pour la région.

Ce projet s'inscrit donc dans le cadre de la valorisation de ces terres. Le projet de boisement permettrait de produire de la biomasse ligneuse et d'assurer la formation d'un bouquet d'arbres dans une zone essentiellement agricole. Ce projet entrainera une augmentation des espaces boisés et pourra accroître localement la biodiversité en créant une mosaïque de paysages avec les milieux ouverts de part et d'autre du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux préparatoires à la plantation auront lieu après le 15 décembre

Ces travaux consisteront au broyage de la végétation et à un sous-solage d'une ligne tous les 3m50. Sur ce terrain ainsi travaillé, nous viendrons installer entre le 15 décembre et le 15 Mars les différents arbres. Ces plants seront espacés tous les 2m environ sur la ligne que ce soit pour les feuillus ou les résineux.

La présence en nombre de chevreuils nécessite une protection individuelle, celle choisie est une gaine de protection pour les feuillus et l'application de répulsif naturel (à base de graisse de mouton) sur les résineux afin d'obtenir une réussite certaine de la plantation.

Les protections resteront environ une dizaine d'années pour les feuillus tandis que pour les résineux le répulsif sera appliqué durant les 3 premières années afin que la plantation soit hors d'atteinte de la dent du gibier.

La mise en place du répulsif sera effectuée via un pulvérisateur à dos.

Le broyage et le sous-solage de la parcelle sera réalisé avec un tracteur d'une centaine de chevaux. Les plants seront mis en place, à la main avec une houe (pioche forestière). Ils seront plantés, alignés sur les lignes de sous-solage. La densité de plantation sera au alentour de 1430 plants par hectare.

Nous conserverons les lisières, les haies, les arbres isolés dans les champs. Des emprises seront gardées au sein de chaque parcelle, environ 7m en pourtour ainsi que des chemins au coeur de la parcelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Selon le catalogue de "Guide de choix des essences de Normandie" du CNPF de Normandie, nous trouverons un grand type de station forestière que vous trouverez en annexe.

Nous planterons ainsi les essences citées précédemment, en mélange pied à pied de variété sylvo-cultivables compatibles. Ce mélange d'essences permet également de limiter les risques liés au monospécifisme (maladie, parasite, fermeture totale du couvert). La plantation effectuée, nous viendrons régulièrement entretenir les interlignes ainsi que sur les lignes pour le bon développement des arbres (une fois par an pendant 4-5 ans).

Cet entretien aura lieu après le 15 Août, nous interviendrons si besoin une interligne sur 2 et en débroussaillant autour des plants en localisant autour de chaque plant.

Ceci permet de conserver une partie de la végétation spontanée en accompagnement des plants et de maintenir l'écosystème prairial sur 50% de la surface pendant les premières années afin que les espèces initialement présentes puissent s'adapter progressivement au milieu semi forestier, en formation.

La première éclaircie aura lieu entre 15 et 30 ans en fonction des essences (15 ans pour les résineux et 30 ans pour les feuillus). La rotation entre les coupes sera de 8 ans pour les résineux et 10 ans pour les feuillus.

Les cycles de productions envisagés seront de 60 ans pour les résineux (douglas, cèdre) et 120 ans pour les feuillus (chêne sessile et châtaignier).

Ces cycles relativement longs sont très propices aux développements des espèces. En effet, les cycles annuels en agriculture sont beaucoup plus perturbants pour la faune et la flore en place (2-3 fauches par an, introduction de produits phytosanitaires, passages réguliers des engins).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

C'est un milieu fortement prédisposé à la zone humide, cependant des relevés ont été réalisés et aucun des sondages réalisés (voir annexe) ne montre la présence d'eau stagnante.

Pas de site inscrit ou classé ni de natura 2000 ni de ZNIEFF

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface	1ha90
Nombre de plants	2280 plants

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Bellou sur Huisne
Parcelles D501 et D524

Coordonnées géographiques¹

Long. 48°41'79"68 Lat. 0°07'51'9"60

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-environnementales.html>. Cette plateforme vous indique la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/stop/parcades/Mawet/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type II nommé "Haut-Bassin de l'Huisne" située à plus de 800m
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le Parc Naturel Régional du Perche
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est présente dans une zone répertoriée comme étant fortement prédisposés à la présence de zone humide cependant des relevés ont été réalisés dans la parcelle et aucune trace d'eau stagnante n'a été relevé. Il n'y a pas de présence de ruisseau à proximité de la parcelle.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La forêt fournit un service non-négligeable à la collectivité grâce à son rôle d'amélioration de la qualité de l'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 500m est nommé "Carrière de la Mansonnière"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les arbres vont pomper l'eau du sol au niveau de leur système racinaire. Ils vont aspirer les minéraux et purifier l'eau. Ils vont maintenir le sol, le rendre perméable grâce aux racines et ainsi favoriser l'acheminement d'une eau purifiée jusqu'aux réserves souterraines. Le peuplement prélèvera son besoin en eau pour un développement normal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les phases de travaux et d'exploitation peuvent avoir un impact sur la faune et la flore, pour cela différentes mesures seront mise en place (voir chapitre 6.4). De plus, nous pouvons signaler qu'une biodiversité différente et supplémentaire va se développer car nous passerons à moyen terme, d'un biotope agricole avec intrants à un biotope forestier mélangé et naturel. En effet on reconnaît de multiples services écosystémiques. Elles fournissent du bois à l'industrie, pour les bioénergies, des habitats clés pour la biodiversité et des environnements précieux pour les loisirs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous transformerons 1ha90 de terrain agricole, en terrain forestier. Cette transformation sera très progressive. Les premières années sans fauches, ni intrants agricoles, l'écosystème prairial se développera encore et sera favorisé sur au moins 50% de la surface du boisement (broyage uniquement une interligne sur deux et une fois par an). Les prairies ne seront donc pas totalement supprimées jusqu'à la fermeture complète du couvert forestier d'ici 20ans.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des incendies et des tempêtes peuvent malheureusement toucher la forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	A moyen ou long terme, une maladie cryptogamique peut malheureusement toucher les essences forestières. Ce risque est atténué par le choix de boisement mélangés et le choix des essences adaptés au sol et à l'évolution prévisible climatique.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis le travail de sol mécanisé lors de la phase de travaux d'entretiens et de futures exploitations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La forêt est source de capation de dioxyde de carbone (CO2) nécessaire à la photosynthèse. Processus qui libère ensuite de l'oxygène (O2). La séquestration du carbone est un enjeu important car le projet s'inscrit dans le Label Bas Carbone.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les faibles rendements agricoles des ces parcelles porteront peu atteinte à l'activité agricole locale. L'activité sylvicole sera par conséquent, favorisée avec la mise en place d'une gestion a long termes des parcelles. Il y aura à l'avenir la réalisation d'un document de gestion.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucune intervention (travaux et entretiens futurs) entre le 15 mars et le 15 août pour éviter la période de reproduction et ou nidification. Un pourtour de 6m minimum sera respecté entre les éléments déjà existants et les premiers arbres plantés afin de maintenir un corridor écologique. Les essences présentes en mélange vont permettre une diversification de l'écosystème et son hétérogénéité paysagère, il améliore également sa résilience. La circulation des engins lorsque le sol est détrempe sera proscrit afin d'éviter toute ornière et tassement dans le sol. A l'avenir un réseau de cloisonnement d'exploitation sera mis en place pour le passage des engins afin d'éviter au maximum le tassement de sol. Le boisement sera mené de façon à limiter les risques de pollution de l'environnement, limitant les risques de dégradation des habitats naturels.

Pas de recours au désherbage chimique, aucun pesticide ne sera utilisé. L'élimination de la végétation aux abords des plants sera limitée à a rayon de 50cm. Le broyage sera réalisé une interligne sur deux, également pour conserver une végétation d'accompagnement. Ces entretiens s'arrêteront dès que la compétition ne sera plus un danger pour la survie du peuplement. Ce boisement permettra d'inverser les pertes de biodiversités liées à l'enfrichement, de créer des puits de carbone et amener progressivement la parcelle à un climat naturel forestier par la création de régime d'humidité et de cortèges floristiques et faunistique liés à la forêt.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Certes un boisement peut entraîner un changement de la biodiversité en place, des modifications de biomes particuliers mais ces changements sont minorés par tous les avantages liés au biotope forestier qui sera créé. Les différents rapports du GIEC confirment le rôle primordial des forêts pour l'avenir. Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la valorisation de terres en peuplement forestier adapté au futur climat. La forêt n'apportera plus d'intrants agricoles comme cela effectué sur les céréales, maïs ou prairies en place. Compte tenu du calendrier prévu pour les travaux qui prend en compte, les enjeux en terme de biodiversité, le maintien des haies existantes, l'impact du boisement serait finalement très faible. La forêt joue un rôle dans la filtration et la purification de l'eau tout en limitant les risques de crues. Le couvert forestier protège le sol du vent et des fortes pluies qui sont les 2 facteurs primordiaux de la dégradation des sols. La forêt génère un stockage important de carbone.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



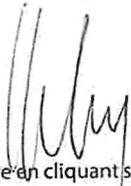
Fait à

PARIS

le,

10/01/2023

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

